



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 27 mai 2020

**TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES, ACCUEILS DE LOISIRS, PASSEPORT, MAISON
DES JEUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES.

Absent : Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Armelle GEGOUSSE

Présents : 32
Pouvoirs : 00
Absent : 01

DIRECTION EDUCATION ENFANCE
 JEUNESSE SPORT

n°17

**TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES, ACCUEILS DE LOISIRS, PASSEPORT,
 MAISON DES JEUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Rapporteur : Jean-Guillaume GOURLAIN

Il est proposé d'appliquer une base d'augmentation de 1% pour l'année scolaire 2020-2021 en arrondissant au 0,05 € supérieur à l'exception des accueils périscolaires. Le prix des repas augmente de 1% conformément à l'évolution des tarifs de la cuisine centrale.

- **Accueil périscolaire (hors pause méridienne) :**

QUOTIENT	Année scolaire 2019-2020 tarif à la ½ heure	Année scolaire 2020-2021 tarif à la ½ heure
B	0,31 €	0.31 €
C	0,33 €	0.33 €
D	0,36 €	0.36 €
E	0,50 €	0.50 €
F	0,59 €	0.59 €
G	0,62 €	0.62 €
H	0,65 €	0.65 €
I	0,71 €	0.71 €

- **Accueil de loisirs maternel et élémentaire (3-12ans) et passeport (10-15ans) :**

Tarifs ALSH maternel P. Gauguin et élémentaire M. Pagnol (3-12ans) :

	Tarif 2019- 2020	Tarif 2020- 2021
La ½ journée sans repas		
Quotient BCD	4,80 €	4.85 €
Quotient E	5,30 €	5.40 €
Quotient F	5,85 €	5.95 €
Quotient G	6,30 €	6.40 €
Quotient H	6,40 €	6.50 €
Quotient I (extérieur)	6,95 €	7.05 €
La journée sans repas		
Quotient BCD	9,55 €	9.65 €
Quotient E	10,65 €	10.80 €
Quotient F	11,60 €	11.75 €
Quotient G	12,55 €	12.70 €
Quotient H	13,75 €	13.90 €
Quotient I (extérieur)	13,85 €	14.00 €

- Tarifs ALSH « Passeport » (10-15 ans) :

	Tarif 2019 -2020	Tarif 2020-2021
½ journée sans repas		
Quotient BCD	3,55 €	3.60 €
Quotient E	3,90 €	3.95 €
Quotient F	4,30 €	4.35 €
Quotient G	4,65 €	4.70 €
Quotient H	4,70 €	4.75 €
Quotient I (extérieur)	5,10 €	5.20 €
Journée sans repas		
Quotient BCD	6,95 €	7.05 €
Quotient E	7,30 €	7.40 €
Quotient F	7,70 €	7.80 €
Quotient G	8,10 €	8.20 €
Quotient H	8,45 €	8.55 €
Quotient I (extérieur)	10,20 €	10.35 €

- Camps :

Les réservations à ces séjours spécifiques sont possibles uniquement en présentiel au service Enfance (dates d'inscription communiquées en amont).

Priorité de réservation est donnée aux enfants ploemeurois inscrits sur liste d'attente l'année précédente puis aux enfants ploemeurois n'étant jamais partis en camp.

La journée	Tarif 2019-2020	Tarif 2020-2021
Quotient BCD	23,60 €	23.85 €
Quotient E	26,75 €	27.05 €
Quotient F	30,50 €	30.85 €
Quotient G	35,05 €	35.45 €
Quotient H	35,75 €	36.15 €
Quotient I (extérieur)	42,90 €	43.35 €

- **Maison des jeunes :**

Tarif accueil informel aux activités : 10 € (fréquentation de la Maison des jeunes).

Nota : Afin de simplifier la tarification, le maintien à 10 € est proposé.

Afin de fréquenter la maison des jeunes, l'inscription est obligatoire (10 € annuels).

Les tarifs figurant ci-dessous ont une visée pédagogique avec comme objectif de faire participer financièrement les jeunes aux activités dans lesquelles ils s'engagent.

Activité	Tarifs 2019-2020	Tarifs 2020-2021
Territoire Ploemeur	2 €	2 €
Territoire Morbihan	5 €	5 €
Territoire Bretagne	10 €	10 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** les modalités de réservation et tarification des accueils périscolaires, accueils de loisirs et de la maison des jeunes pour l'année 2020-2021.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme



Ronan LOAS,
Maire